

PULVÉRISATION ET LUTTE RAISONNÉE

Les concepts de la protection raisonnée rendent chaque application directement liée au contrôle de l'état sanitaire du vignoble. Les traitements doivent donc être réalisés dans les meilleures conditions possibles, ce qui nécessite :

- Le contrôle du bon état du pulvérisateur,
- Le respect des paramètres d'utilisation du pulvérisateur en fonction de son type,
- Le contrôle de la qualité de la pulvérisation.

CONTRÔLE DU PULVÉRISATEUR

L'objectif de ce contrôle est de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur. En Région Centre, l'action PULVEMIEUX répond à cet objectif grâce à un diagnostic conduit selon un cahier des charges technique précis.

Ce contrôle, qui reste volontaire et anonyme, est réalisé par des professionnels formés à la méthode, agréés et suivis par la Chambre d'Agriculture. Il constitue pour le viticulteur une garantie de la pleine efficacité et de la rentabilité de son pulvérisateur.

Il est possible d'obtenir des aides financières pour la réalisation de ce test.

CONTRÔLE DE LA PULVÉRISATION

Ce contrôle est complémentaire du diagnostic PULVEMIEUX puisqu'il permet de visualiser, sur le terrain, les caractéristiques de la pulvérisation (homogénéité, pénétration dans la végétation, ...). Réalisé à l'aide de papiers hydrosensibles disposés dans la végétation et analysés selon une méthodologie adaptée, il permet en outre d'optimiser les réglages du pulvérisateur, ainsi que ses paramètres d'utilisation (pastillage, vitesse d'avancement, pression de travail, ...).

Paramètres d'utilisation du pulvérisateur selon son type :

Type de pulvérisateur	Vitesse d'avancement (km/h)	Pression de travail (bars)	Volume de bouillie / ha	Largeur de travail
Jet projeté (pendillard)	5	12 à 15 (buses à turbulences)	200 à 400 l	Respect des préconisations du constructeur
Jet porté	4 à 5	10 à 15	150 à 300 l	Respect des préconisations du constructeur
Pneumatique	4 à 5	/	80 à 150 l	Recroisement si forte pression maladie